

Site Patrimonial Remarquable aujourd'hui : création, modification, révision, extension

EN LIGNE

18 Septembre &
25 septembre 2024
14 h - 16 h 30
2 x 2h30

[Lien d'inscription](#)

Objectifs : Présenter les Sites Patrimoniaux Remarquables créés par la loi LCAP et répondre aux questions concrètes des collectivités.

Intervenants :

- Jacky Cruchon, expert urbanisme et patrimoine
- Pascal Planchet, professeur de droit public à l'Université de Lyon II

Programme :

- Introduction et contextualisation : origine, objectifs et institutions des SPR
- La mise en place d'un SPR : maîtrise d'ouvrage, financements associés, périmètre
- Le choix du document de gestion (PSMV / PVAP) et le contenu des documents
- La fiscalité / les abords des MH / autorisation de travaux / le rôle de l'ABF/ l'intérêt de l'étude environnementale
- Partage d'expériences

Les droits de l'urbanisme et du patrimoine au service du projet de développement urbain

EN LIGNE

2 octobre &
16 octobre 2024
14 h - 16 h 30
2 X 2h30

[Lien d'inscription](#)

Objectifs : Découvrir une première approche des outils des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement dédiés aux patrimoines culturels des communes. Apprendre à différencier le régime juridique des servitudes d'urbanisme par rapport aux servitudes d'utilité publique en matière de protection des patrimoines.

Intervenants :

- Jacky Cruchon, expert urbanisme et patrimoine
- Arnaud De Lajarte, maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers

Programme :

- Introduction et contextualisation
- Partie n°1 : Les documents d'urbanisme (hors PSMV) : des outils à géométrie variable au service des patrimoines
- Partie n°2 : Les outils spécifiques de protection des patrimoines : de la simple servitude d'utilité publique aux règlements
- Conclusion et débat

Règlement local de publicité

EN LIGNE

7 novembre &
14 novembre 2024
14 h - 16 h 30
2 X 2h30

[Lien d'inscription](#)

Objectifs : Se familiariser avec la réglementation en vigueur en matière de publicité et d'enseignes et ses enjeux en Site Patrimonial Remarquable.

Intervenant :

• Philippe Zavoli, Professeur agrégé de droit public, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Programme :

- Le règlement local de publicité (RLP) : contexte législatif et enjeux
- L'élaboration d'un RLP
- Le traitement des enseignes en centre-ville et Site patrimonial remarquable
- Exemples de bonnes pratiques, zoom sur le contentieux
- Echanges et réponses aux problématiques rencontrées sur les territoires.

Fiscalité en Site Patrimonial Remarquable

20 novembre &
27 novembre 2024
14 h - 16 h 30
2 X 2h30

[Lien d'inscription](#)

Objectifs : Se familiariser avec les dispositifs en vigueur en matière de fiscalité en Site Patrimonial Remarquable.

Intervenants :

- Jacky Cruchon, expert urbanisme et patrimoine
- Jean-Michel Pitoun, Marchand de biens, spécialisé opérations Malraux/Déficits fonciers, administrateur d'immeubles

Programme :

- A préciser

Prix des formations

EN LIGNE

EN PRÉSENTIEL

Pour les villes adhérentes de moins de 7500 habitants /
Petites villes de demain / Ministère de la Culture

2 x 2h30

1 jour

2 jours

100 €

150 €

250 €

Pour les villes adhérentes de plus de 7500 habitants

200 €

300 €

450 €

Pour les non-adhérents

350 €

500 €

650 €

Effectifs lors des formations : **15 personnes maximum**

Fiches et calendrier des formations à retrouver
sur www.sites-cites.fr

Nos formations peuvent être organisées en intra et
personnalisées à la demande

Pour toute demande particulière, veuillez nous

Sites & Cités remarquables de France est un réseau de collectivités engagées dans la mise en valeur de leurs patrimoines et centres anciens et dotés d'un site patrimonial remarquable et /ou labellisés « Ville et Pays d'art et d'histoire ». L'Association œuvre depuis 2000 à la sensibilisation et à la formation des élus et techniciens. En 2022, dans le cadre de son partenariat avec l'ANCT-PVD, les formations sont ouvertes à un tarif préférentiel aux « Petites villes de demain ».

Sites & Cités remarquables de France est un organisme de formation certifié Qualiopi

N° de déclaration d'activité : 7264037264

Agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux

Méthodes mobilisées : documentations / PPT / analyse d'étude de cas / échanges / débats.

Modalités d'évaluation : notule de présentation et de niveau en début de session

& auto-évaluation en fin de session.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actifs
ACTIONS DE FORMATION

■ ■
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

an
ct
petites villes
de demain